PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

2016-12-05

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h 10 le 5 décembre 2016 à la salle du conseil au 4765, chemin de Capelton, Canton de Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar, Messieurs Patrick Clowery, Claude B. Meilleur, Guy Larkin, Jacques Bogenez et Vincent Fontaine,

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau

EST AUSSI PRÉSENT Paul Conway, adjoint à la direction

EST ABSENTE Liane Breton, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2016
4. Suites du procès-verbal du 7 novembre 2016
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Adoption du règlement n° 2016-15
7. Adoption du budget 2017 de la RIEM
8. Adoption du budget 2017 de la RPRM
9. Adoption du budget 2017 de la RIPI
10. Adoption de la politique de cartable de bienvenue
11. Chemin Highland
12. PIIA, 143, Montée McKinven
13. Contre-offre de Monsieur Patrick Wells
14. Mandat rénovation bâtiment multifonctionnel
15. Chargé de projet rénovation bâtiment multifonctionnel
16. Achat chargeur sur roue
17. Fondation Hôpital La Providence de Magog
18. Programme de soutien à des projets de garde
19. Adoption des comptes à payer
20. Correspondance
21. Divers
22. Clôture de la séance

16-12-05.01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h 10 et déclare la séance ouverte.

16-12-05.02 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-12-05.03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU le procès-verbal du 7 novembre 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-12-05.04 **SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2016**

Aucune suite à donner.

16-12-05.05 **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS**

Bruce Kirby
Il demande à quand l'uniformisation des numéros civiques.
Il dit qu'il n'a pas encore vu passer le nouveau camion municipal. Le maire lui décrit le camion et mentionne que ça peut dépendre du trajet.

16-12-05.06 **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-15 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE la municipalité adopte le règlement n° 2016-15 relatif à l'utilisation de l'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-12-05.07 **ADOPTION DU BUDGET 2017 DE LA RIEM**

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 603 du *Code municipal*, chaque municipalité membre d'une Régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite Régie;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie intermunicipale des Eaux Massawippi (RIEM);

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des Eaux Massawippi a préparé un budget d'UN MILLION CENT SEIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS (1 116 755 $) pour l'année 2017;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley adopte le budget présenté par la Régie intermunicipale des eaux Massawippi (RIEM) budget au montant d'UN MILLION CENT SEIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS (1 116 755 $) représentant une quote-part municipale pour le Canton de Hatley de CENT VINGT-NEUF MILLE HUIT CENT DIX-NEUF DOLLARS (129 819 $) pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-12-05.08 **ADOPTION DU BUDGET 2017 DE LA RPRM**

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 603 du *Code municipal*, chaque municipalité membre d'une Régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite Régie;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie intermunicipale du parc régional Massawippi;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi a préparé un budget de CENT QUARANTE-NEUF MILLE CINQ CENT DOUZE DOLLARS (149 512 $) pour l'année 2017;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley adopte le budget présenté par la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi, budget au montant de CENT QUARANTE-NEUF MILLE CINQ CENT DOUZE DOLLARS (149 512 $) représentant une quote-part municipale pour le Canton de Hatley de VINGT MILLE SEPT-CENT QUATRE-VINGT-DEUX DOLLARS (20 782 $) pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-12-05.09 **ADOPTION DU BUDGET 2017 DE LA RIPI**

ATTENDU QU' en vertu de l'article 603 du *Code municipal*, chaque municipalité membre d'une Régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite Régie;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie intermunicipale de protection contre les incendies (RIPI);

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de protection contre les incendies (RIPI) a préparé un budget de DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE HUIT CENT DOLLARS (275 800 $) pour l'année 2017;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley adopte le budget présenté par la Régie intermunicipale de protection contre les incendies (RIPI), budget au montant de DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE HUIT CENT DOLLARS (275 800 $) représentant une quote-part municipale pour le Canton de Hatley de QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DEUX CENT NEUF DOLLARS (96 209 $) pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-12-05.10 **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CARTABLE DE BIENVENUE**

ATTENDU QU'il y a lieu d'appliquer une politique de cartable de bienvenue;

ATTENDU QUE la politique prévoit les modalités pour la remise d'un cartable de bienvenue incluant plusieurs documents d'information (guide du citoyen, calendrier de collecte, calendrier photo, etc.);

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley adopte la politique de cartable de bienvenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-12-05.11 **CHEMIN HIGHLAND**

ATTENDU la demande du Club de Golf de North Hatley soit que la municipalité rétrocède le chemin Highland lot numéro QUATRE MILLIONS TRENTE MILLE CENT VINGT-TROIS n° (4 030 123) au bénéfice des joueurs et du Club de Golf;

ATTENDU QUE la demande de cette rétrocession de terrain a pour effet l'obligation de construire une aire de virage sur le chemin Highland;

ATTENDU QUE la demande de cette rétrocession de terrain a une valeur monétaire et des travaux à exécuter;

ATTENDU QUE la municipalité doit investir et mettre aux normes une bonne partie du chemin Highland qui présente des problématiques d'égouttement d'eaux pluviales;

ATTENDU la problématique soulevée par notre firme d'assurances relative à la responsabilité civile quant à la circulation automobile, cyclable et piétonne et engage, par le fait même, la municipalité au niveau de la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE la résolution n° 16-11-07-25 adopté le 7 novembre dernier n'a pas reçu une réponse favorable en lien avec la servitude de passage;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal du Canton de Hatley accepte de rétrocéder une partie du chemin Highland pour une somme de TRENTE-DEUX MILLE DOLLARS (32 000 $) avec comme obligation de la part de la municipalité, la construction d'une aire de virage.

QUE le conseil municipal mandate le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tout document inhérent à ce dossier.

LE VOTE EST DEMANDÉ PAR SYLVIE CASSAR

3 CONSEILLERS (JACQUES BOGENEZ, CLAUDE B. MEILLEUR ET SYLVIE CASSAR) VOTENT CONTRE (
3 CONSEILLERS ET LE MAIRE VOTENT EN FAVEUR

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-12-05.12 **PIIA, 143, MONTÉE MCKINVEN**

ATTENDU QU'une demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale a été déposée concernant la propriété située au 143, Montée McKinven, lot n° QUATRE MILLION VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUINZE (4 029 515);

ATTENDU QUE le règlement nº 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement nº 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU Qu'à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de construction d'une résidence unifamiliale au 143, Montée McKinven.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-12-05.13 **CONTRE OFFRE MONSIEUR PATRICK WELLS**

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire des lots 2 131 292 et 1 803 349, situés sur le chemin de Capelton;

ATTENDU QUE ces lots sont excédentaires et qu'ils ont été mis en vente en vertu de la résolution 16.06.06.15;

ATTENDU la contre-offre d'achat de Monsieur Patrick Wells est au montant de CENT CINQ MILLE DOLLARS (105 000 $);

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

QUE le conseil refuse la contre-offre de Monsieur Patrick Wells au montant de CENT CINQ MILLE DOLLARS (105 000 $) valide jusqu'au 8 décembre 2016;

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-12-05.14 **MANDAT DE RÉNOVATION BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QU'un appel d'offres a été fait par notre firme d'architectes Architech Design et que cinq (5) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres :

Construction MF (9017-8914 Québec inc.)	772 744,38 $ plus taxes
Construction Olivier Lyonnais	777 300,00 $ plus taxes
Construction Yves Lessard	794 700,00 $ plus taxes
Construction Guy Sébas	853 000,00 $ plus taxes
Construction Comco	869 000,00 $ plus taxes

ATTENDU QUE selon l'analyse de la firme Architech Design, la firme Construction MF (9017-8914 Québec inc.) a soumis le plus bas prix et la soumission est conforme;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QU'À la suite de la recommandation de notre firme d'architectes, le conseil accepte la soumission de Construction MF (9017-8914 Québec inc.) au montant de sept cent soixante-douze mille sept cent quarante-quatre dollars et trente-huit cents (772 744,38 $) plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-12-05.15 **MANDAT DE CHARGÉ DE PROJET BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE le bâtiment multifonctionnel sera en rénovation dans les prochains mois que cette situation nécessite un chargé de projet administratif afin de mener à bien ce dossier;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE le mandat est donné à l'inspecteur en bâtiment environnement, Monsieur Éric Gravel à titre de chargé de projet administratif pour ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-12-05.16 **ACHAT CHARGEUR SUR ROUE**

ATTENDU QU'un appel d'offres a été fait afin d'avoir un prix pour un chargeur sur roue;

ATTENDU QUE nous avons eu TROIS (3) soumissions pour un chargeur sur roue et que la firme Leclerc international inc. a soumis le meilleur prix soit QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT CINQUANTE DOLLARS (82 150 $) taxes non incluses avec comme équipement un set de fourche et un godet à neige quick attache et quatre (4) pneus neufs duratough radial installés;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la soumission de Leclerc international inc. au montant de QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT CINQUANTE DOLLARS (82 150 $) taxes non incluses.

ET RÉSOLU QUE la somme sera prise à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-12-05.17 **FONDATION HÔPITAL DE LA PROVIDENCE DE MAGOG**

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

DE SURSEOIR à cet item qui sera présenté de nouveau à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-12-05.18 **PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE**

ATTENDU le *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017* offert par *Famille Québec*;

ATTENDU QU'une subvention de ce programme permettrait la prolongation d'une semaine du camp de jour d'été, saison 2017;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la demande de subvention au *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;*

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise madame Liane Breton, Directrice générale, à signer tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-12-05.19 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	**MONTANT**
201601016 à 201601100	349 916,71 $
Salaires novembre 2016	40 063,22 $

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes le 6 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-12-05.20 **CORRESPONDANCE**

Lettre de la SQ, montant de la facture 2017 soit 312 468 $
Lettre MRC, Ristourne SQ 38 477 $

16-12-05.21 **DIVERS**

Avis de motion est donné par **GUY LARKIN** que sera adopté à une séance ultérieure le règlement nº 2017-01 relatif à la taxation 2017.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

16-12-05.22 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur, propose la clôture de la séance à 19 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

Martin Primeau Maire	Paul Conway Adjoint à la direction